

---

---

## PROJET DE TRAITE DE FUSION

---

---

### PARTIES

**REORLD MEDIA**  
**(L' « ABSORBANTE »)**

**SPOREVER**  
**(L' « ABSORBÉE »)**

---

**13 AVRIL 2017**

<p><b>Société REORLD MEDIA</b> Représentée par M. Pascal CHEVALIER</p>	<p><b>Société SPOREVER</b> Représentée par M. Pascal CHEVALIER</p>
	

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>COMPARUTIONS</b> .....	<b>3</b>
<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>ACCORDS DES PARTIES</b> .....	<b>4</b>
<b>SECTION I - EXPOSE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS</b> .....	<b>4</b>
1.1 Société Absorbante : REWORLD MEDIA .....	4
1.2 Société Absorbée : SPOREVER .....	6
1.3 Liens entre REWORLD MEDIA et SPOREVER .....	9
<b>2. MOTIFS ET BUT DE LA FUSION</b> .....	<b>10</b>
<b>3. COMPTES SOCIAUX SERVANT DE BASE A LA FUSION</b> .....	<b>10</b>
3.1 Comptes de REWORLD MEDIA .....	10
3.2 Comptes de SPOREVER .....	11
<b>4. COMMISSAIRE A LA FUSION</b> .....	<b>11</b>
<b>5. CONSULTATIONS DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL</b> .....	<b>11</b>
<b>6. METHODES D'EVALUATION UTILISEES</b> .....	<b>11</b>
<b>7. OPERATIONS SIGNIFICATIVES AFFECTANT LE CAPITAL DES PARTIES A INTERVENIR AVANT LA DATE DE REALISATION</b> .....	<b>11</b>
<b>SECTION II - APPORT FUSION DE SPOREVER</b> .....	<b>12</b>
<b>8. PRINCIPE DE LA FUSION ABSORPTION DE REWORLD MEDIA PAR SPOREVER</b> .....	<b>12</b>
<b>9. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS APPORTES PAR SPOREVER ET DES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR REWORLD MEDIA</b> .....	<b>12</b>
9.1 Actifs dont la transmission est prévue .....	12
9.2 Passifs dont la transmission est prévue .....	13
9.3 Détermination de l'actif net apporté .....	13
9.4 Engagement hors bilan .....	13
<b>10. DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE</b> .....	<b>14</b>
<b>11. REMUNERATION DE L'APPORT ET AUGMENTATION DE CAPITAL</b> .....	<b>14</b>
11.1 Fusion-renonciation .....	14
11.2 Augmentation de capital .....	14
11.3 Sort des rompus .....	15
11.4 BSPCE .....	15
<b>12. PRIME DE FUSION</b> .....	<b>15</b>
<b>13. DROIT DE VOTE DOUBLE</b> .....	<b>16</b>
<b>14. DATE DE REALISATION ET DATE D'EFFET</b> .....	<b>16</b>
14.1 Date de Réalisation .....	16
14.2 Date d'Effet .....	16
<b>15. CONDITIONS SUSPENSIVES</b> .....	<b>17</b>
<b>SECTION III - CHARGES ET CONDITIONS</b> .....	<b>18</b>
<b>16. CONDITIONS DE LA FUSION</b> .....	<b>18</b>
16.1 Propriété et jouissance du patrimoine transmis .....	18
16.2 Charges et conditions générales de la Fusion .....	18
16.3 Engagement des parties .....	20
<b>17. DISSOLUTION DE SPOREVER – REMISE DES TITRES</b> .....	<b>21</b>
<b>SECTION IV - DECLARATIONS GENERALES</b> .....	<b>22</b>
<b>18. DECLARATIONS GENERALES</b> .....	<b>22</b>
18.1 Déclarations générales de SPOREVER .....	22
18.2 Déclarations générales de REWORLD MEDIA .....	22
<b>19. DECLARATIONS FISCALES</b> .....	<b>23</b>
19.1 Dispositions générales .....	23
19.2 Droits d'enregistrement .....	23
19.3 Impôts sur les sociétés .....	23
19.4 Taxe sur la valeur ajoutée .....	24
19.5 Contribution économique territoriale .....	25
19.6 Maintien des régimes fiscaux de faveur antérieurs .....	25
19.7 Autres impôts et taxes .....	25
<b>SECTION V - DISPOSITIONS DIVERSES</b> .....	<b>26</b>
<b>20. ELECTION DE DOMICILE</b> .....	<b>26</b>
<b>21. FORMALITES</b> .....	<b>26</b>
<b>22. POUVOIRS</b> .....	<b>26</b>
<b>23. AFFIRMATION DE SINCERITE</b> .....	<b>26</b>
<b>24. LITIGES</b> .....	<b>26</b>
<b>25. ANNEXES</b> .....	<b>26</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>28</b>

## TRAITE DE FUSION

### COMPARUTIONS

#### ENTRE :

La société « **REWORLD MEDIA** » désigne la société REWORLD MEDIA, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est sis 16, rue du Dôme - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 439 546 011, représentée par M. Pascal CHEVALIER dûment habilité à l'effet des présentes aux termes des décisions du conseil d'administration en date du 11 avril 2017.

(l' « **Absorbante** » ou « **REWORLD MEDIA** »)

**D'UNE PART**

#### ET :

La société « **SPOREVER** » désigne la société SPOREVER, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est sis 16, rue du Dôme - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 482 877 388, représentée par M. Pascal CHEVALIER dûment habilité à l'effet des présentes aux termes des décisions du conseil d'administration en date du 11 avril 2017.

(l' « **Absorbée** » ou « **SPOREVER** »)

**D'AUTRE PART**

REWORLD MEDIA et SPOREVER seront ci-après dénommées, collectivement, les « **Parties** » ou, individuellement, une « **Partie** ».

### PREAMBULE

Il a été déclaré et convenu ce qui suit en vue de réaliser la fusion par voie d'absorption de SPOREVER par REWORLD MEDIA (la « **Fusion** ») dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du code de commerce et selon les termes du présent traité de fusion (le « **Traité de Fusion** »).

\*\*\*

## ACCORDS DES PARTIES

(ETANT PRECISE QUE LE PRÉAMBULE CI-DESSUS  
FAIT PARTIE INTEGRANTE DES PRESENTS ACCORDS)

### SECTION I -EXPOSE

#### **1. CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS**

##### **1.1 Société Absorbante : REWORLD MEDIA**

REWORLD MEDIA a été constituée le 8 octobre 2001 et initialement immatriculée au greffe du Tribunal de commerce de Paris pour une durée de 99 années expirant, sauf renouvellement ou dissolution anticipée, le 17 octobre 2100.

Son siège social et son numéro d'identification au registre du commerce et des sociétés sont indiqués en en-tête des présentes.

L'exercice social de la société REWORLD MEDIA commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société REWORLD MEDIA est administrée par son Président du Conseil d'administration et Directeur Général, M. Pascal CHEVALIER. M. Gautier NORMAND est le Directeur Général Délégué.

Le capital social de REWORLD MEDIA s'élève à 638.586,78 €. Il est divisé en 31.929.339 actions de 0,02 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les actions de la société REWORLD MEDIA sont admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA (ISIN FR0010820274 - mnémonique ALREW).

L'article 11 des statuts prévoit qu'un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Un nombre total de 4.258.016 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« **BSPCE REWORLD MEDIA** ») ont été attribués gratuitement par le Conseil d'administration en date du 4 octobre 2013 à hauteur de :

- 2.129.008 BSPCE REWORLD MEDIA au profit de M. Pascal CHEVALIER ;
- 2.129.008 BSPCE REWORLD MEDIA au profit de M. Gautier NORMAND.

Chaque BSPCE REWORLD MEDIA donne droit à souscrire à 1 action au prix unitaire de 0,42 € se décomposant en 0,02 € de valeur nominale et 0,40 € de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 4 octobre 2013 et deviendront caduques de plein droit le 30 juin 2023.

Aux termes des décisions du Conseil d'administration de REWORLD MEDIA en date du 1<sup>er</sup> août 2016, sur la base de la délégation conférée lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2016, il a été décidé d'attribuer **8.997** Actions Gratuites de Préférence se décomposant en :

- **5.998** Actions de Préférence Tranche 1
- **2.999** Actions de Préférence Tranche 2

**Total : 8.997**

En cas de respect des conditions telles que prévues au règlement du plan d'Actions Gratuites de Préférence, les bénéficiaires pourraient être titulaires d'un maximum de **899.700** actions ordinaires de la Société en cas de conversion de l'intégralité des Actions de Préférence en actions ordinaires (à raison de 100 actions ordinaires par Actions de Préférence).

Il est rappelé qu'aux termes des résolutions adoptées lors du Conseil d'administration en date du 16 mars 2015 sur délégation de l'assemblée générale du 28 mai 2014, il a été décidé l'émission d'un emprunt obligataire de 3.579.000,75 € par émission par placement privé auprès d'un cercle restreint d'investisseurs de 1.934.595 obligations de 1,85 € chacune convertibles en actions ordinaires (les « **Obligations Convertibles Mars 2015** »).

En date du 30 juin 2016, le Conseil d'administration, a constaté la conversion de 756.754 Obligations Convertibles Mars 2015.

En date du 31 décembre 2016, le Conseil d'administration, a constaté la conversion de 540.540 Obligations Convertibles Mars 2015.

A ce jour, le nombre d'Obligations Convertibles Mars 2015 s'élève à 637.301 réparties comme suit :

	Obligations Convertibles Mars 2015 restantes
Patrimoine 3	263 196
Idinvest Patrimoine n°4	205 843
Objectif Innovation Patrimoine n°6	86 047
Objectif Innovation Patrimoine n°7	82 215
<b>Total</b>	<b>637 301</b>

Il est rappelé qu'aux termes des résolutions adoptées lors du Conseil d'administration en date du 7 décembre 2015 sur délégation de l'assemblée générale du 28 mai 2014, il a été décidé l'émission d'un emprunt obligataire de 1.400.000,45 € par émission par placement privé auprès d'un cercle restreint d'investisseurs de 756.757 obligations de 1,85 € chacune convertibles en actions ordinaires (les « **Obligations Convertibles Décembre 2015** ») réparties à ce jour comme suit :

	Obligations Convertibles Décembre 2015 restantes
FCPI IDINVEST PATRIMOINE 4 IR	<b>83.243</b>
FCPI IDINVEST PATRIMOINE 5	<b>454.054</b>
FCPI OBJECTIF INNOVATION PATRIMOINE 8	<b>219.460</b>
<b>Total</b>	<b>756.757</b>

REWORLD MEDIA a pour objet:

- la fourniture de prestations de développement, d'édition, de maintenance de tous contenus par voie digitale, de télécommunication ou sur des Sites Internet, de la formation, la constitution, la gestion et la vente de base de données ;
- la participation de la société par tous moyens et sous quelques formes que ce soit de toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer ;
- la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition de tous droits sociaux sous toutes leurs formes, de tous biens corporels ou incorporels, meubles ou immeubles, en totalité ou en partie le tout pour son propre compte ;
- la fourniture de prestations de développements techniques, de services, de conseil, ainsi que l'achat et la vente de produits et de services liés aux solutions technologiques de knowledge management, formation et partage de connaissance ;
- toutes formes d'édition sur tous supports présents et à venir ou sur tirage limité. Toutes opérations de conseil et de formation, de négoce national et international. Toutes opérations de sous-traitance ;
- l'étude, le développement et la conception de tous programmes se rattachant de près ou de loin aux actions précédemment citées ;
- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, en totalité ou en partie à l'objet ci-dessus indiqué ou à tout autre objet similaire ou connexe.

### **1.2 Société Absorbée : SPOREVER**

La société SPOREVER a été constituée le 16 juin 2005 sous la forme d'une société anonyme à conseil d'administration pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 16 juin 2104, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Son siège social et son numéro d'identification au registre du commerce et des sociétés sont indiqués en en-tête des présentes.

L'exercice social de la société SPOREVER commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La société SPOREVER est administrée par son Président du Conseil d'administration et Directeur Général, M. Pascal CHEVALIER. M. Gautier NORMAND et M. Guillaume SAMPIC sont les Directeurs Généraux Délégués.

Le capital social SPOREVER s'élève à 4.821.896,80 €. Il est divisé en 6.027.371 actions de 0,80 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les actions de la société SPOREVER sont admises aux négociations sur le Marché Alternext d'Euronext Paris SA (ISIN FR0010213215 – mnémonique ALSPO).

La société SPOREVER a mis en place un plan d'attribution de 600.000 actions gratuites (« **Actions Gratuites** ») aux termes des décisions du Conseil d'administration de SPOREVER en date du 24 août 2016. Il est précisé que la fin de la période d'acquisition des Actions Gratuites a été fixée au 24 août 2017.

Aux termes des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de SPOREVER en date du 30 septembre 2015, suite à la fusion absorption d'ATTRACTIVE SPORT par SPOREVER, il a été procédé au report de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ATTRACTIVE SPORT sur les actions SPOREVER (« **BSPCE SPOREVER** ») au profit des personnes suivantes :

- M. Gautier NORMAND : 86.500 BSPCE SPOREVER pouvant donner droit à 181.650 actions SPOREVER au prix unitaire de 1,49 €
- M. François THEAUDIN : 86.500 BSPCE SPOREVER pouvant donner droit à 181.650 actions SPOREVER au prix unitaire de 1,49 €

A l'exception des Actions GRATUITES et des BSPCE SPOREVER visés ci-dessus, la société SPOREVER n'a pas émis d'autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution, à tout moment ou à terme, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis, en représentation d'une quotité du capital ou des droits de vote.

La société SPOREVER a pour objet social :

- la prise de tous intérêts et participations, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, française ou étrangère, commerciale, industrielle ou financière, immobilière ou mobilière, notamment par voie d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique, ainsi que l'administration, la gestion et le contrôle de ces intérêts et participations ;
- la participation à la gestion et à l'administration de sociétés ou de fonds d'investissements dont l'objet est la prise de tous intérêts et participations, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, de toutes sociétés, affaires ou entreprises, notamment par voie d'acquisition, de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique, ainsi que l'administration, la gestion et le contrôle de ces intérêts et participations et notamment la prestation de services dans le domaine de la presse ;
- le conseil et l'assistance aux sociétés ou fonds d'investissements susvisés ou à des tiers et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création et le développement de ces entreprises ;
- la fourniture de tous services financiers, comptables et administratifs ainsi que toutes études relatives à ces opérations aux sociétés détenues directement ou indirectement par la Société ;



- tous investissements de nature mobilière ou immobilière, toute gestion de biens meubles et immeubles, toutes études financières et autres ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

A la date des présentes, SPOREVER détient 600.000 actions propres intégralement « affectées » au plan d'Actions Gratuites attribuées aux termes de décisions du conseil d'administration de SPOREVER en date du 24 août 2016. Les 600.000 Actions Gratuites SPOREVER seront échangées contre 300.000 Actions Gratuites REWORLD MEDIA (correspondant à la Parité d'Echange de 0,50 action REWORLD MEDIA pour 1 action SPOREVER), les autres dispositions des Actions Gratuites demeurant inchangées.

La société SPOREVER détient les participations suivantes au 31 décembre 2016 :

Sociétés	% du capital social
<b>MEDIA 365 SAS</b> N° SIRET 432 067 601 16, rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	100,00%
<b>SPORT STRATEGIES SAS</b> N° SIRET 478 052 228 16, rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	100,00%
<b>SPORTSHOP SAS</b> N° SIRET 444 133 169 49, chemin de Fauvean - 78670 Villennes sur Seine	100,00%
<b>SPOREVER VENTURES SAS</b> N° SIRET 824 556 633 16, rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	100,00%
<b>SPOREVER INTERNATIONAL LTD</b> N° SIRET 599 27 90 55, Grosvenor street London WIK 3BW Angleterre	100,00%
<b>WEBTRADING<sup>1</sup></b> N° SIRET 790 705 628 4, rue des Montagnes de Lans - 38130 Echirolles	71,3%
<b>ESPORTS DAILY NEWS SAS</b> N° SIRET 825 067 705 16, rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt	51,00%
<b>AKIKUKANAI SARL<sup>2</sup></b> N° SIRET 477 598 403 10, rue de la Cerisaie - 75004 Paris	25,00%
<b>ADLG AND COM (Avenue de la Glisse)<sup>3</sup></b> N° SIRET 505 388 207 7, avenue Pierre Mendès-France - 14120 Mondeville	41,5%
<b>LIVE EVENT SAS</b> N° SIRET 812 491 322 6C impasse des Michaudes - 74940 Annecy le Vieux	36%
<b>DIGITAL BUSINESS NEWS</b>	4,00%

N° SIRET 799 805 718	
----------------------	--

62, rue Jean Jacques Rousseau - 75001 Paris	
---	--

<sup>1</sup> Société en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de commerce de Grenoble en date du 10 octobre 2015

<sup>2</sup> SPOREVER a cédé l'intégralité de sa participation dans la société AKIKUNAI le 27 février 2017

<sup>3</sup> Société liquidée par jugement du Tribunal de commerce de Caen en date du 4 janvier 2017

### **1.3 Liens entre REWORLD MEDIA et SPOREVER**

#### ***Liens en capital***

La société REWORLD MEDIA détient 660.132 actions de la société SPOREVER lesquelles représentent à ce jour environ 11 % du capital et des droits de vote de SPOREVER.

#### ***Dirigeant et administrateur communs***

M. Pascal CHEVALIER est à la date des présentes Président du Conseil d'administration et Directeur Général des sociétés REWORLD MEDIA et SPOREVER.

M. Gautier NORMAND est à la date des présentes Directeur Général Délégué des sociétés REWORLD MEDIA et SPOREVER.

A la date des présentes, le conseil d'administration de SPOREVER est composé comme suit :

1. M. Pascal CHEVALIER, administrateur et président directeur général
2. M. Gautier NORMAND, administrateur et directeur général délégué
3. La société ORANGE SA, administrateur, représentée par M. Jean-Michel THIBAUD
4. M. Guillaume SAMPIC, administrateur et directeur général délégué
5. M. Patrick CHENE, administrateur
6. M. Romain ROULLEAU, administrateur
7. M. François THEAUDIN, administrateur
8. M. Bertrand FOLLINET, administrateur
9. M. Georges SANS, administrateur

A la date des présentes, le conseil d'administration de REWORLD MEDIA est composé comme suit :

1. M. Pascal CHEVALIER, administrateur et président directeur général
2. M. Gautier NORMAND, administrateur et directeur général délégué
3. M. Alexandre ICHAI, administrateur
4. M. Paul AMSELLEM, administrateur
5. M. Pablo NOWENSTEIN, administrateur

Il est précisé que la nomination d'aucun nouvel administrateur de REWORLD MEDIA ne sera soumise à l'approbation de la même assemblée générale de REWORLD MEDIA devant approuver la Fusion. Les administrateurs de SPOREVER ont démissionné ou n'ont pas été renouvelés.

Par conséquent, à l'issue de l'opération de Fusion, le conseil d'administration de REWORLD MEDIA serait composé comme suit :

1. M. Pascal CHEVALIER, administrateur et président directeur général
2. M. Gautier NORMAND, administrateur et directeur général délégué
3. M. Alexandre ICHAI, administrateur



4. M. Paul AMSELLEM, administrateur
5. M. Pablo NOWENSTEIN, administrateur

### **Accords**

Aucun pacte d'actionnaire n'a été conclu.

A la date des présentes, les accords commerciaux en place entre les parties sont les suivants :

➤ **Contrat de bail de sous location avec la société SPOREVER du 1er octobre 2015**

Description : contrat de bail de sous location d'une durée de 9 ans entre REWORLD MEDIA (le locataire principal) et SPOREVER (le sous-locataire) conclu le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour des locaux sis au 16-18, rue du Dôme - 92100 Boulogne Billancourt.

➤ **Contrat de bail de sous location pour les locaux situés 8 rue d'Anjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

- Conventions de prestations entre REWORLD MEDIA FACTORY (société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont REWORLD MEDIA détient plus de 50% du capital et représentée par Pascal CHEVALIER, son Président) et la société MEDIA365 (filiale à 100% de SPOREVER dont Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND sont respectivement président directeur général pour l'un, et directeur général délégué et administrateur pour l'autre) :
- pour l'utilisation du CMS développé par REWORLD MEDIA FACTORY sur la base de l'outil « open source » WordPress, cette convention a été résiliée le 1<sup>er</sup> décembre 2016
  - pour des prestations de services dans le domaine de la finance et web, cette convention a été conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2016
  - pour des prestations de services de régie, cette convention a été conclue le 1<sup>er</sup> janvier 2016

## **2. MOTIFS ET BUT DE LA FUSION**

Cette Fusion permettrait de regrouper des activités similaires au sein d'une même structure, ce qui rationalisera l'organisation du groupe et créera de la valeur grâce aux synergies possibles entre ces activités. Les activités seraient rassemblées au sein de REWORLD MEDIA qui dispose d'une plus grande notoriété sur le secteur d'activité des Parties.

## **3. COMPTES SOCIAUX SERVANT DE BASE A LA FUSION**

### **3.1 Comptes de REWORLD MEDIA**

Les termes et conditions du Traité de Fusion ont été établis sur la base des comptes sociaux de REWORLD MEDIA pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 arrêtés par le conseil d'administration le 28 mars 2017.

Leur approbation sera proposée lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires de REWORLD MEDIA devant approuver le projet de fusion en date du 24 mai 2017.

Les comptes sociaux de REWORLD MEDIA figurent en **Annexe 1** du Traité de Fusion.

### **3.2 Comptes de SPOREVER**

Les termes et conditions du Traité de Fusion ont été établis sur la base des comptes sociaux de SPOREVER pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 arrêtés par le conseil d'administration le 11 avril 2017.

Leur approbation sera proposée lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires de SPOREVER devant approuver le projet de fusion en date du 24 mai 2017.

Les comptes sociaux de SPOREVER figurent en **Annexe 2** du Traité de Fusion.

#### **4. COMMISSAIRE A LA FUSION**

Conformément aux dispositions des articles L. 236-10, L. 225-147, R. 255-7 et R. 236-6 du Code de commerce, M. Alain AUVRAY a été désigné le 8 mars 2017 en qualité de commissaire à la fusion par ordonnance de désignation du Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE avec pour mission (i) d'examiner les modalités de la fusion par voie d'absorption de SPOREVER par REWORLD MEDIA et, plus particulièrement, (ii) d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à cette occasion, ainsi que le cas échéant, les avantages particuliers, (iii) de vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés REWORLD MEDIA et SPOREVER sont pertinentes et que le rapport d'échange est équitable.

#### **5. CONSULTATIONS DES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL**

Conformément à l'article L.2323-2 du Code du travail, les instances représentatives du personnel du groupe SPOREVER ont été, préalablement à la signature du présent Traité de Fusion, informées sur le projet de fusion.

#### **6. METHODES D'EVALUATION UTILISEES**

S'agissant d'une opération impliquant des sociétés sous contrôle distinct, pour la détermination des valeurs d'apport, il a été décidé de retenir les valeurs réelles des actifs et passifs transmis par la société absorbée et ce, conformément aux dispositions du Règlement n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général. Par ailleurs, après la fusion, aucun actionnaire de la société absorbée ne prenant le contrôle de la société absorbante, la présente opération ne constitue pas une fusion « à l'envers » au sens du règlement précité. En conséquence, et conformément au règlement précité, les valeurs d'apport retenues dans le cadre de la fusion faisant l'objet du présent traité sont les valeurs réelles.

#### **7. OPERATIONS SIGNIFICATIVES AFFECTANT LE CAPITAL DES PARTIES A INTERVENIR AVANT LA DATE DE REALISATION**

##### ***Evènements post clôture pour REWORLD MEDIA***

Il est précisé qu'il est prévu le transfert de titres de REWORLD MEDIA sur le compartiment « Offre au public » du marché Alternext Paris.

## **Evènements post clôture pour SPOREVER**

NEANT

## **SECTION II -APPORT FUSION DE SPOREVER**

### **8. PRINCIPE DE LA FUSION ABSORPTION DE REWORLD MEDIA PAR SPOREVER**

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives stipulées à l'**article 15**, et dans les conditions prévues aux présentes, SPOREVER apporte et transfère à REWORLD MEDIA, qui l'accepte, l'ensemble de ses biens droits et obligations (en ce compris les engagements hors bilan), actifs et passifs, sans exception ni réserve, composant son patrimoine, conformément aux articles L. 236-1 et suivants du Code de commerce, étant précisé que :

- la Fusion emportera transmission de l'universalité du patrimoine de SPOREVER à REWORLD MEDIA à la Date de Réalisation y compris les éléments non expressément désignés dans les présentes (l'énumération figurant à l'**article 9** ci-après n'étant pas limitative) ;
- la dissolution de SPOREVER et la transmission de son patrimoine à REWORLD MEDIA du fait de la Fusion s'opèrera de plein droit à la Date de Réalisation, sans qu'il y ait lieu d'effectuer de quelconques opérations de liquidation ;
- il sera procédé à une augmentation de capital de la société REWORLD MEDIA d'un montant nominal de 53.672,38€ en rémunération de la Fusion ;
- en application de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la Fusion prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **9. DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS APPORTES PAR SPOREVER ET DES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR REWORLD MEDIA**

#### **9.1 Actifs dont la transmission est prévue**

Les actifs apportés par SPOREVER comprennent l'ensemble des actifs de SPOREVER à la Date de Réalisation. L'actif transmis comprend notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants, évalués à la Date d'Effet à leur valeur réelle :

<b>Actifs</b>	<b>Valeur réelle (en €)</b>
Fonds de commerce	0
Autres immobilisation incorporelles	0
Immobilisations corporelles	0
Immobilisation financières	
- autres participations	12.700.200
- Prêts	63.417
- Autres immobilisations financières	
Stocks	0
Créances	509.424
Valeurs mobilières de placement, disponibilités	403.179

Charges constatées d'avance	0
<b>Total de l'actif transféré</b>	<b>14.030.963</b>

La valeur d'apport totale des éléments d'actifs de SPOREVER sur la base de la valeur réelle arrêtée à la Date d'Effet s'élève donc à 14.030.963€.

### 9.2 Passifs dont la transmission est prévue

L'apport-fusion de SPOREVER est consenti et accepté moyennant la prise en charge par REWORLD MEDIA, de l'intégralité du passif de SPOREVER, à la Date de Réalisation. Le passif transmis comprend notamment sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants, évalués à la Date d'Effet à leur valeur réelle :

Passifs	Valeur réelle (en €)
Provisions	152.325
Dettes financières	4.454.524
Dettes fournisseurs	284.453
Dettes fiscales et sociales	98.604
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	0
<b>Total du passif transféré</b>	<b>4.989.906</b>

Le montant du passif de SPOREVER sur la base de la valeur réelle arrêtée au 31 décembre 2016 s'élève donc à 4.989.906€.

### 9.3 Détermination de l'actif net apporté

Le montant de l'actif net apporté à la Date d'Effet, sur la base de la valeur réelle des éléments d'actifs apportés et de passifs transférés au 31 décembre 2016, s'élève à 9.041.057 €.

En raison de la transmission de l'intégralité du patrimoine de SPOREVER, tous les autres biens et droits et obligations quels qu'ils puissent être, pouvant être la propriété ou à la charge de SPOREVER alors même qu'ils auraient été omis dans les désignations qui précèdent deviendront la propriété ou la charge de REWORLD MEDIA.

### 9.4 Engagement hors bilan

Indépendamment de l'actif et du passif ci-dessus désignés, REWORLD MEDIA bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par SPOREVER et sera substituée à SPOREVER dans la charge des engagements donnés par cette dernière.

Les engagements à charge de SPOREVER au 31 décembre 2016 sont décrits à titre indicatif dans les annexes aux comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2016.

#### **10. DETERMINATION DU RAPPORT D'ÉCHANGE**

La parité de fusion a été déterminée par référence aux valorisations respectives de REWORLD MEDIA et de SPOREVER. Les valeurs réelles desdites sociétés ont été calculées selon une approche agréée entre les Parties. Les modalités de détermination de la parité sont détaillées en **Annexe 3** du Traité de Fusion.

Au résultat de ces évaluations, la parité d'échange retenue est de 0,50 action REWORLD MEDIA pour 1 action SPOREVER (la « **Parité d'Échange** »).

Les conséquences quant à l'augmentation de capital subséquente sont exposées à l'**Article 11**.

#### **11. REMUNERATION DE L'APPORT ET AUGMENTATION DE CAPITAL**

##### **11.1 Fusion-renonciation**

Conformément aux dispositions de l'article L.236-3-II du Code de commerce, il ne sera pas procédé à la rémunération de REWORLD MEDIA au titre des actions détenues par cette dernière dans la société SPOREVER, soit 660.132 actions SPOREVER.

##### **11.2 Augmentation de capital**

Les apports seront rémunérés par voie d'augmentation de capital de REWORLD MEDIA.

SPOREVER détient à ce jour 600.000 actions propres « affectées » à un plan d'Actions Gratuites attribuées aux termes de décisions du conseil d'administration de SPOREVER en date du 24 août 2016 et dont la période d'acquisition se termine le 24 août 2017. Afin de permettre à SPOREVER de pouvoir honorer ses engagements pris à l'égard des bénéficiaires des Actions Gratuites, ces 600.000 actions propres feront l'objet d'un échange en actions REWORLD MEDIA dans la cadre de la Fusion.

Ainsi, et compte tenu de la fusion-renonciation visée ci-dessus, les 5.367.239 actions composant le capital social de SPOREVER à la Date de Réalisation devraient être rémunérées par une augmentation de capital de REWORLD MEDIA en appliquant le rapport d'échange de 0,50 action REWORLD MEDIA pour 1 action SPOREVER.

En conséquence, 2.683.619 actions REWORLD MEDIA seront créées en échange de 5.367.239 actions SPOREVER.

En conséquence, le montant global de l'augmentation de capital de REWORLD MEDIA résultant de la Fusion s'élèvera à 53.672,38 € par la création et l'émission de 2.683.619 actions nouvelles ordinaires de même valeur nominale soit 0,02 €.

Les actions REWORLD MEDIA nouvelles créées seraient attribuées aux propriétaires des 5.367.239 actions composant le capital de SPOREVER à la date des présentes et ayant vocation à être rémunérées, proportionnellement à leur détention au capital.

A l'issue de la Fusion, le capital de REWORLD MEDIA serait ainsi porté de 638.586,78 € à 692.259,16 €. Il sera divisé en 34.612.958 actions de même valeur nominale soit 0,02 €, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

### **11.3 Sort des rompus**

Le rapport d'échange de titres retenu dans le cadre de la Fusion étant de 0,50 action REWORLD MEDIA pour 1 action SPOREVER, les actionnaires de SPOREVER n'ayant droit à un nombre d'actions REWORLD MEDIA entier devront céder les actions formant rompus ou acquérir des droits en vue d'y parvenir. Les actionnaires de SPOREVER feront leur affaire de l'achat ou de la vente des rompus.

Les actions nouvelles non attribuées correspondant aux droits formant rompus seront vendues dans les conditions fixées par l'article L.228-6-1 du Code de commerce.

### **11.4 BSPCE**

A ce jour, la société SPOREVER a émis 173.000 BSPCE (les « **BSPCE SPOREVER** »). Les 173.000 BSPCE donnent droit à l'attribution d'un (avant application de la Parité de Fusion) maximum de 363.300 actions SPOREVER en cas d'exercice.

Les BSPCE SPOREVER seront repris par REWORLD MEDIA de sorte que les BSPCE SPOREVER en vigueur à la date de réalisation de la Fusion seront reportés sur des actions REWORLD MEDIA, le nombre total d'actions REWORLD MEDIA par exercice des BSPCE SPOREVER et le prix d'exercice de ces dernières étant ajustés pour tenir compte de la Parité d'Echange, selon les modalités suivantes :

- o le nombre d'actions REWORLD MEDIA auquel chaque porteur de BSPCE SPOREVER pourra souscrire au titre d'un même plan de BSPCE correspondra au nombre d'actions SPOREVER auquel il aurait pu souscrire au titre de ce plan (à savoir 363.300), multiplié par 0,50 (correspondant à la Parité d'Echange de 0,50 action REWORLD MEDIA pour 1 action SPOREVER). Par conséquent, le nombre maximum d'actions REWORLD MEDIA pouvant être attribuées par exercice de l'intégralité des 363.300 BSPCE SPOREVER serait de 181.650;
- o le prix de souscription par action REWORLD MEDIA sera égal au prix de souscription par action pour chaque action SPOREVER stipulé dans le plan de BSPCE SPOREVER concerné (à savoir 1,49 €), divisé par 0,50 (correspondant à la Parité d'Echange de 0,50 action REWORLD MEDIA pour 1 action SPOREVER) soit un prix par action égal à 2,98 €, le prix de souscription ainsi obtenu étant arrondi au centime d'euro le plus proche ;
- o les autres termes des BSPCE SPOREVER, à la date de réalisation de la Fusion, demeureront inchangés.

## **12. PRIME DE FUSION**

La différence entre le montant de l'actif net apporté de SPOREVER après prise en compte de la renonciation par REWORLD MEDIA à la rémunération des actions SPOREVER qu'elle détient et à rémunérer à la date des présentes, soit 8.050.858,50 € et le montant de l'augmentation de capital de REWORLD MEDIA de 53.672,38 €, soit 7.997.186,12 €, constitue la prime de fusion.

Ce montant sera inscrit au passif du bilan de REWORLD MEDIA au compte « prime de fusion » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de REWORLD MEDIA.

La prime de fusion pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des actionnaires. Notamment, il sera proposé à l'assemblée générale mixte de REWORLD MEDIA appelée à approuver le projet de Fusion d'autoriser le Conseil d'administration à procéder à tout prélèvement sur la prime de fusion en vue de (i) imputer tout ou partie des charges, frais, droits, impôts et honoraires occasionnés par la Fusion, (ii) de reconstituer toute dotation à la réserve légale le cas échéant.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de REWORLD MEDIA pourra, le cas échéant, donner au solde de la prime de fusion toutes affectations autres que l'incorporation au capital.

### **13. DROIT DE VOTE DOUBLE**

Il est prévu de soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires de SPOREVER l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives entièrement libérées avec effet immédiat.

En conséquence et sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de SPOREVER :

- Les titulaires d'actions de la Société SPOREVER ayant acquis un droit de vote double avant la Date de Réalisation de la fusion conserveront ce droit de vote double, à l'issue de la Fusion, dans la société REWORLD MEDIA.
- De la même manière, les titulaires d'actions de la société SPOREVER détenues au nominatif n'ayant pas encore acquis de droit de vote double à la Date de Réalisation conserveront, à l'issue de la Fusion, le bénéfice de l'ancienneté acquise dans la société SPOREVER jusqu'à la Date de Réalisation, laquelle ancienneté viendra s'imputer sur la durée de détention exigée par la société REWORLD MEDIA en vue de l'obtention d'un droit de vote double, étant précisé que sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société SPOREVER, les conditions d'attributions de droits de vote doubles prévues par les statuts de REWORLD MEDIA et SPOREVER seront similaires.

### **14. DATE DE REALISATION ET DATE D'EFFET**

#### **14.1 Date de Réalisation**

La Fusion et la dissolution de SPOREVER qui en résultent ne seront réalisées qu'à compter de la date de l'assemblée générale mixte devant approuver le projet de Fusion, soit le 24 mai 2017.

(la « **Date de Réalisation** »).

#### **14.2 Date d'Effet**

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est prévu que la Fusion aurait, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (la « **Date d'Effet** »), premier jour de l'exercice social de REWORLD MEDIA en cours à la Date de Réalisation de la Fusion.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les résultats de toutes les opérations effectuées par SPOREVER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu' à la Date de Réalisation de la Fusion seront considérées exclusivement, selon le cas, au profit ou à la



charge de REWORLD MEDIA, ces opérations étant considérées comme accomplies par REWORLD MEDIA qui les prendra dans son compte de résultat.

**15. CONDITIONS SUSPENSIVES**

Le présent projet de Fusion, l'augmentation de capital de REWORLD MEDIA et la dissolution de SPOREVER qui en résultent, ne deviendront définitifs que sous réserve de la réalisation des conditions suspensives ci-après :

- l'approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de SPOREVER du projet de fusion absorption de SPOREVER par REWORLD MEDIA, du Traité de Fusion correspondant et de la dissolution sans liquidation de SPOREVER ;
- l'approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires de REWORLD MEDIA du projet de fusion absorption de SPOREVER par REWORLD MEDIA, du Traité de Fusion correspondant et de l'augmentation de capital de REWORLD MEDIA en rémunération de la Fusion de SPOREVER.

Faute de réalisation des conditions suspensives ci-dessus, le 30 juin 2017 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai d'un commun accord entre les Parties, considérées comme caduques, sans qu'il y ait lieu à indemnité de part ou d'autre.



## **SECTION III -CHARGES ET CONDITIONS**

### **16. CONDITIONS DE LA FUSION**

#### **16.1 Propriété et jouissance du patrimoine transmis**

(a) REWORLD MEDIA aura la propriété et la jouissance des biens et droits de SPOREVER en ce compris ceux qui auraient été omis dans le présent Traité de Fusion ou dans sa comptabilité, à compter de la Date de Réalisation.

Cependant, compte tenu de la Date d'Effet que les Parties sont convenues de donner à la Fusion, ainsi qu'il est indiqué à l'**Article 14** du présent Traité de Fusion, REWORLD MEDIA sera réputée avoir eu la jouissance des biens transmis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. En conséquence, il est expressément stipulé que les opérations tant actives que passives réalisées par SPOREVER entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme ayant été effectuées par REWORLD MEDIA, et le résultat net desdites opérations bénéficiera ou restera à la charge de cette dernière.

(b) L'ensemble du passif de SPOREVER à la Date de Réalisation, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de SPOREVER, seront transmis à REWORLD MEDIA.

#### **16.2 Charges et conditions générales de la Fusion**

(a) Ainsi qu'il a déjà été dit à l'**Article 9**, les apports de SPOREVER sont consentis et acceptés moyennant la charge pour REWORLD MEDIA de payer (indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de REWORLD MEDIA) l'intégralité du passif de SPOREVER. D'une manière générale, REWORLD MEDIA prendra en charge l'intégralité du passif et des obligations (en ce compris les engagements hors bilan) de SPOREVER, tel qu'ils existent à la Date de Réalisation.

REWORLD MEDIA sera en conséquence tenue à l'acquit du passif apporté par SPOREVER (y compris celui qui aurait été omis aux présentes) dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible (avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu), et plus généralement à l'exécution de toutes conditions prévues par les emprunts, actes ou titres de créances, comme SPOREVER est tenue de le faire, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords de modifications de ces termes et conditions.

REWORLD MEDIA sera tenue, dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements hors bilan de SPOREVER et notamment des engagements de caution, garanties et des avals pris par SPOREVER et bénéficiera de toutes contre-garanties et sûretés y afférents.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-14 du Code de commerce, les créanciers de SPOREVER ainsi que ceux de REWORLD MEDIA dont la créance est antérieure à la publicité donnée au Traité de Fusion pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la dernière des insertions dans un journal d'annonces légales opérant publicité du présent Traité de Fusion. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de Fusion.



En tant que de besoin, il est précisé que le passif apporté par SPOREVER tel qu'il est décrit à l'**Article 9.2** du présent Traité de Fusion ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

(b) REWORLD MEDIA prendra les biens apportés par SPOREVER dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation, sans pouvoir exercer aucun recours contre SPOREVER (autre que ceux prévus dans le présent Traité de Fusion), ses actionnaires ou dirigeants pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état du mobilier et des matériels ou outillages apportés ou pour insolvabilité des débiteurs.

(c) REWORLD MEDIA sera subrogée dans les bénéfices de tous droits, ainsi que dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés, conclus par SPOREVER avec toutes administrations ou tous tiers, ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à SPOREVER. REWORLD MEDIA fera le cas échéant son affaire personnelle, aux lieux et place de SPOREVER, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements quelconques qui auraient pu être souscrits par SPOREVER.

(d) Conformément à la loi, REWORLD MEDIA sera, par le seul fait de la réalisation de la Fusion, subrogée à SPOREVER dans le bénéfice et la charge de tous contrats de travail, engagements, conventions quelconques en matière de retraite existante à la Date de Réalisation.

(e) REWORLD MEDIA sera subrogée, dès la Date de Réalisation, dans tous les droits processuels, actions ou instances judiciaires ou arbitrales relatifs aux biens et droits apportés et actuellement en cours. Elle aura tous pouvoirs pour intenter ou défendre à tous contentieux et toutes actions judiciaires ou arbitrales en cours ou nouvelles, au lieu et place de SPOREVER, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

(f) REWORLD MEDIA supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, toutes les charges (impôts, taxes, primes et cotisations d'assurances, contributions, honoraires, etc.) auxquelles les biens ou les activités apportés peuvent ou pourront être assujettis.

(g) Par le seul fait de la réalisation de la Fusion, les valeurs mobilières et droits détenus par SPOREVER dans des sociétés tierces ou dont SPOREVER serait titulaire et qui ont été émis par des organismes de placement collectif seront transférés au profit de REWORLD MEDIA, laquelle deviendra directement actionnaire ou associé de ces sociétés ou détentrice et/ ou titulaire de ces droits, sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires, statutaires et contractuelles relatives à la transmissibilité des valeurs mobilières et droits, notamment celles relatives aux agréments et droits de préemption.

SPOREVER ou, le cas échéant, REWORLD MEDIA, notifiera à tout tiers la transmission de valeurs mobilières par voie de fusion conformément aux dispositions applicables dans chaque cas.

Le cas échéant, REWORLD MEDIA fera effectuer, à ses frais, l'inscription en compte à son profit des valeurs mobilières, droits sociaux et parts de toutes natures qui lui seront apportés.



(h) SPOREVER déclare se désister expressément de tous droits de privilège ou d'action résolutoire pouvant exister à son profit sur les biens ci-dessus apportés pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à l'absorbante aux termes du présent acte.

(i) REWORLD MEDIA sera substituée à SPOREVER dans tous les droits et obligation au titre du droit d'occupation sous quelque forme que ce soit (bail, location, domiciliation...) de biens immobiliers dont SPOREVER est titulaire et acquittera les loyers correspondants, le tout à ses risques et périls.

(j) REWORLD MEDIA se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et activités apportés.

(k) REWORLD MEDIA remplira toutes formalités requises en vue de régulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actifs ou droits, en ce compris les marques et noms de domaines dont est titulaire SPOREVER, tout pouvoir étant donné à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Traité de Fusion.

### **16.3 Engagement des parties**

#### ***Engagements de SPOREVER***

SPOREVER s'engage jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre son activité selon le cours normal des affaires.

SPOREVER s'engage jusqu'à la Date de Réalisation à ne pas modifier le capital social de SPOREVER immédiatement ou à terme. SPOREVER s'engage jusqu'à la Date de Réalisation à ne pas acheter ou céder ses propres actions.

SPOREVER reconnaît que les actions REWORLD MEDIA sont admises aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris et soumises aux dispositions du Titre VI du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

SPOREVER établira, sous sa seule responsabilité, les informations relatives à SPOREVER qui figureront dans l'annexe au rapport du Conseil d'administration sur la Fusion soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires de REWORLD MEDIA et de SPOREVER et qui seront, à leur date à la connaissance de SPOREVER, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, sincères et conformes à la réalité à tous égards significatifs.

SPOREVER s'engage à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue de l'autorisation du transfert de ses contrats, traités, conventions, marchés, permissions et autorisations administratives, REWORLD MEDIA s'engageant à cette fin à collaborer avec SPOREVER.

Au cas où des créanciers de SPOREVER formeraient opposition à la Fusion, dans les conditions légales et réglementaires, SPOREVER fera ses efforts raisonnables pour en obtenir mainlevée.

SPOREVER s'engage à informer REWORLD MEDIA de toute modification importante de l'actif et du passif de SPOREVER intervenue entre la date des présentes et la Date de Réalisation.

#### ***Engagements de REWORLD MEDIA***

REWORLD MEDIA s'engage jusqu'à la Date de Réalisation, à poursuivre son activité selon le cours normal des affaires.



REORLD MEDIA s'engage jusqu'à la Date de Réalisation à ne pas modifier son capital social immédiatement ou à terme. REORLD MEDIA s'engage jusqu'à la Date de Réalisation à ne pas acheter ou céder ses propres actions.

REORLD MEDIA établira, sous sa seule responsabilité, les informations relatives à REORLD MEDIA qui figureront dans l'annexe au Rapport du Conseil d'administration sur la Fusion soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires de REORLD MEDIA et de SPOREVER et qui seront, à leur date et à la connaissance de REORLD MEDIA, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, sincères et conformes à la réalité à tous égards significatifs.

REORLD MEDIA s'engage à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue de l'autorisation du maintien de tous contrats, traités, conventions, marchés, permission et autorisations administratives à l'issue de la Fusion, REORLD MEDIA fera ses efforts raisonnables pour en obtenir la mainlevée.

REORLD MEDIA s'engage à informer SPOREVER de toute modification importante de l'actif et du passif de SPOREVER intervenue entre la date des présentes et la Date de Réalisation.

**17. DISSOLUTION DE SPOREVER – REMISE DES TITRES**

En application des dispositions de l'article L. 236-3, I du Code de commerce, SPOREVER sera dissoute de plein droit sans liquidation par le seul fait et à la Date de Réalisation de la Fusion.

Les actions créées par REORLD MEDIA pour rémunérer l'apport fusion seront directement attribuées aux actionnaires de SPOREVER suivant le rapport d'échange fixé à l'**Article 10** du Traité de Fusion.



## **SECTION IV - DECLARATIONS GENERALES**

### **18. DECLARATIONS GENERALES**

#### **18.1 Déclarations générales de SPOREVER**

SPOREVER déclare et garantit à REWORLD MEDIA qu'à la date des présentes :

- (i) Elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le Traité de Fusion ;
- (ii) Elle n'est pas actuellement (ni aucune de ses filiales à l'exception de WEBTRADING n'est actuellement) en état de cessation de paiements et ne fait pas (ni aucune de ses filiales ne fait) l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ; il est précisé que la société WEBTRADING est en liquidation judiciaire par jugement en date du 10 octobre 2015 ;
- (iii) Le patrimoine de SPOREVER et de ses filiales n'est menacé d'aucune confiscation ou autre mesure d'expropriation et SPOREVER et chacune de ses filiales ne fait l'objet d'aucune poursuite pouvant interdire l'exercice de ses activités ;
- (iv) Les états financiers de SPOREVER au 31 décembre 2016 qui figurent en **Annexe 2** reflètent fidèlement la situation comptable et financière de la société à cette date et toutes les dettes financières de SPOREVER à cette date sont dûment comptabilisées dans ces états financiers ;
- (v) Les éléments d'actifs apportés ne font l'objet d'aucun nantissement ou privilège de nature à en restreindre la jouissance, le transfert ou l'exercice du droit de propriété ;
- (vi) SPOREVER ne détient aucun immeuble ni droit immobilier.

#### **18.2 Déclarations générales de REWORLD MEDIA**

REWORLD MEDIA déclare et garantit à SPOREVER qu'à la date des présentes :

- (i) Elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le Traité de Fusion ;
- (ii) Elle n'est pas actuellement en état de cessation de paiements et ne fait pas l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- (iii) Le patrimoine de REWORLD MEDIA n'est menacé d'aucune confiscation ou autre mesure d'expropriation et REWORLD MEDIA ne fait l'objet d'aucune poursuite pouvant interdire l'exercice de ses activités ;
- (iv) Les états financiers de REWORLD MEDIA au 31 décembre 2016 qui figurent en **Annexe 1** reflètent fidèlement la situation comptable et financière de la société à cette date et toutes les dettes financières de REWORLD MEDIA à cette date sont dûment comptabilisées dans ces états financiers ;



(v) Les éléments inscrits au bilan de REWORLD MEDIA ne font l'objet d'aucun nantissement ou privilège de nature à en restreindre la jouissance, le transfert ou l'exercice du droit de propriété, à l'exception des gages espèces consentis par REWORLD MEDIA ;

(vi) REWORLD MEDIA ne détient aucun immeuble ni droit immobilier.

## **19. DECLARATIONS FISCALES**

### **19.1 Dispositions générales**

Les représentants légaux de REWORLD MEDIA et de SPOREVER obligent celles-ci à se conformer à toutes les dispositions légales en vigueur à la Date de Réalisation en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive de la Fusion, dans le cadre de qui sera dit ci-dessous.

### **19.2 Droits d'enregistrement**

La Fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

En conséquence, la présente Fusion sera enregistrée moyennant le paiement d'un droit fixe de 500 €.

### **19.3 Impôts sur les sociétés**

Conformément aux termes de l'**Article 14**, les parties ont décidé de conférer à la Fusion effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En conséquence, les résultats fiscaux bénéficiaires ou déficitaires réalisés depuis cette date par SPOREVER seront englobés dans les résultats imposables de REWORLD MEDIA au titre de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

REWORLD MEDIA et SPOREVER sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès qualités, déclarent soumettre la présente Fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du CGI.

A ce titre, REWORLD MEDIA s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez SPOREVER et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion, et notamment, s'il y'a lieu, les provisions réglementées figurant au bilan de cette société ;
- à se substituer à SPOREVER pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de SPOREVER ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les conditions fixées par l'article 201 A 3.d du CGI, les plus-values dégagées, s'il y'a lieu par SPOREVER lors de l'apport de ses biens amortissables ;



- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de SPOREVER ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de Fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de SPOREVER.

REORLD MEDIA s'engage, par ailleurs, à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la Fusion et, en, tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies-I du CGI à l'article 38 quindecies de l'Annexe III au CGI ;
- tenir le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies-II du CGI.

SPOREVER établira dans un délai de 45 jours suivant la Date de Réalisation de la Fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du CGI, accompagnée de l'état suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies-I du CGI.

A compter de la Date de Réalisation de la Fusion, REORLD MEDIA se substituera à SPOREVER pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente Fusion.

La Fusion est placée sous le régime fiscal prévu par l'article 223 L 6 c du CGI qui offre la faculté aux sociétés du groupe fiscal qui avait été constitué par SPOREVER de rejoindre, sur option, le groupe fiscal REORLD MEDIA à la Date d'Effet de la Fusion, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2017. REORLD MEDIA s'engage à cet effet à exercer cette option afin d'intégrer à son propre groupe fiscal MEDIA 365 ayant appartenu au groupe fiscal SPOREVER, cette filiale continuera son activité pendant un délai minimum de trois ans à compter de la Date de Réalisation. REORLD MEDIA s'engage à solliciter l'agrément prévu au 6 de l'article 223 I du CGI autorisant le transfert des déficits d'ensemble encore reportables du groupe ayant cessé, déterminés dans les conditions prévues à l'article 223 S du CGI.

#### **19.4 Taxe sur la valeur ajoutée**

Dans la mesure où la Fusion envisagée emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI, REORLD MEDIA et SPOREVER étant toutes deux assujetties et redevables de la TVA et que REORLD MEDIA poursuivra l'exploitation de l'universalité transmise par SPOREVER, les Parties conviennent que la Fusion sera dispensée de TVA en application des dispositions de l'article 257 bis du CGI.

REORLD MEDIA ET SPOREVER déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne « Autres Opérations non-imposables » de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la Fusion est réalisée.

En outre, REORLD MEDIA sera réputée continuer la personne de SPOREVER et s'engage en conséquence à respecter les obligations auxquelles elle aurait été tenue si elle avait poursuivi l'exploitation.

REORLD MEDIA sera purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de SPOREVER. En conséquence, SPOREVER transfèrera purement et simplement le crédit de TVA dont elle disposera



le cas échéant, au jour de la réalisation de la Fusion et REWORLD MEDIA sera tenue de procéder, le cas échéant, aux régularisations des droits à déduction prévues par les articles 206 et 207 de l'annexe II au Code général des impôts auxquelles SPOREVER aurait été tenue de procéder si elle avait poursuivi son activité.

REWORLD MEDIA s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent Traité de Fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

#### **19.5 Contribution économique territoriale**

En vertu du principe selon lequel la CET (CFE et CVAE) est due pour l'année entière par le redevable qui exerce l'activité imposable au 1<sup>er</sup> janvier et, dans la mesure où la rétroactivité n'a pas d'incidence en matière de fiscalité directe locale, SPOREVER demeurera redevable de la CET pour l'année 2017. Le changement d'exploitant sera signalé à l'administration, au plus tard, le 31 décembre de l'année de la réalisation de la Fusion.

#### **19.6 Maintien des régimes fiscaux de faveur antérieurs**

D'une manière générale à compter de la Date de Réalisation, REWORLD MEDIA se substituera à SPOREVER pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actifs lui étant transmis dans le cadre de la présente Fusion, notamment en application des dispositions des articles 210 A et 210 B du CGI.

#### **19.7 Autres impôts et taxes**

REWORLD MEDIA sera subrogée dans les droits et obligations de SPOREVER au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

## **SECTION V -DISPOSITIONS DIVERSES**

### **20. ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, et pour toutes significations et notifications, les Parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

### **21. FORMALITES**

REORLD MEDIA remplira, dans les délais légaux, toutes les formalités légales de publicité et dépôts ainsi que, de manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Il sera remis à REORLD MEDIA, à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de SPOREVER, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, pièces ou documents relatifs aux biens apportés.

### **22. POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès qualités, représentant REORLD MEDIA ET SPOREVER, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y'a lieu de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la Fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications ou autres.

### **23. AFFIRMATION DE SINCERITE**

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que le présent acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport-fusion et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

### **24. LITIGES**


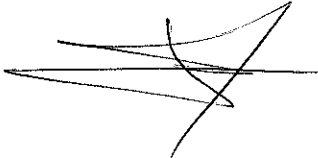
Tout litige qui pourrait survenir entre les Parties relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du Traité de Fusion sera soumis à la juridiction exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

### **25. ANNEXES**

Les Annexes font partie intégrante du Traité de Fusion.

\*\*\*

Fait à BOULOGNE-BILLANCOURT, le 13 AVRIL 2017, en 6 exemplaires originaux.

<p><b>ABSORBANTE :</b> SOCIETE REWORLD MEDIA</p> <p>REPRESENTEE PAR M. PASCAL CHEVALIER SON PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL</p> 	<p><b>ABSORBEE :</b> SOCIETE SPOREVER</p> <p>REPRESENTEE PAR M. PASCAL CHEVALIER SON PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL</p> 
---	---

## LISTE DES ANNEXES

Annexes	Intitulé
Annexe 1	Comptes sociaux de REWORLD MEDIA au 31 décembre 2016
Annexe 2	Comptes sociaux de SPOREVER au 31 décembre 2016
Annexe 3	Modalités de détermination de la parité

\*\*\*



Annexe 1	Comptes sociaux de REWORLD MEDIA au 31 décembre 2016
----------	--




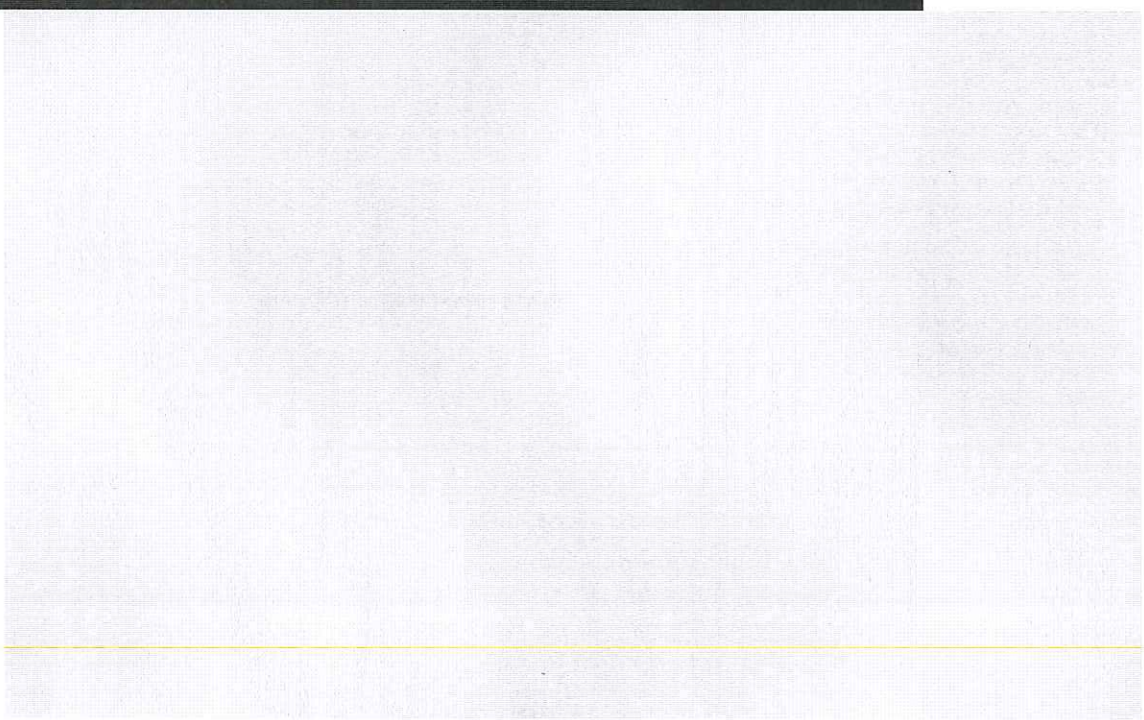


# **REWORLD MEDIA**

**16 RUE DU DOME**

**92100 Boulogne-Billancourt**

*Comptes au 31/12/2016*



SA REWORLD MEDIA  
Siège social : 16 RUE DU DOME  
92100 Boulogne-Billancourt

ETATS FINANCIERS au 31/12/2016

## - SOMMAIRE -

### Comptes annuels

Bilan - Actif	2
Bilan - Passif	3
Compte de résultat	4

### Annexes

Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations	11
Amortissements	12
Provisions et dépréciations	13
Créances et dettes	14
Charges à payer	15
Charges et produits constatés d'avance	16
Produits à recevoir	17
Composition du capital social	18
Variation des capitaux propres	19
Ventilation du chiffre d'affaires	20
Filiales et participations	21

### Détail des comptes

### Dossier de gestion

Situation au 31/12/2016

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	97 277	97 277		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	193 330	174 088	19 242	19 627
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	30 292 273	1 211 942	29 080 330	22 907 017
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	42 893		42 893	58 002
Prêts				
Autres immobilisations financières	525 641		525 641	355 611
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>31 151 413</b>	<b>1 483 307</b>	<b>29 668 106</b>	<b>23 340 257</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 075 755	17 710	1 058 046	45 067
Autres créances	4 485 472		4 485 472	3 597 703
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	415 029		415 029	505 838
(dont actions propres : 415 029)				
Disponibilités	41 076		41 076	7 191 469
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	94 303		94 303	210 670
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 111 634</b>	<b>17 710</b>	<b>6 093 925</b>	<b>11 550 747</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				62 751
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 263 048</b>	<b>1 501 017</b>	<b>35 762 031</b>	<b>34 953 755</b>

Situation au 31/12/2016

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel ( dont versé : )	638 587	569 398
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 675 112	13 607 839
Ecart de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	56 940	4 044
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )	3 546	3 546
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	689 659	-485 146
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-205 506</b>	<b>1 227 701</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	677 898	396 313
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>21 536 236</b>	<b>15 323 695</b>
Produits des émissions de titres participatifs	2 579 008	8 979 001
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>2 579 008</b>	<b>8 979 001</b>
Provisions pour risques	505 000	62 751
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS</b>	<b>505 000</b>	<b>62 751</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 201 738	2 050 000
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )	1 330 518	152 071
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	527 464	592 949
Dettes fiscales et sociales	332 065	50 990
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500 000	7 466 865
Autres dettes	3	25 433
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	250 000	250 000
<b>DETTES</b>	<b>11 141 787</b>	<b>10 588 307</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>35 762 031</b>	<b>34 953 755</b>

Situation au 31/12/2016

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 279 726		2 279 726	1 770 250
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>2 279 726</b>		<b>2 279 726</b>	<b>1 770 250</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1	3
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>2 279 726</b>	<b>1 770 253</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 514 377	1 053 856
Impôts, taxes et versements assimilés			144 103	89 066
Salaires et traitements				
Charges sociales			142 873	
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			385	667
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			3	2 441
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 801 741</b>	<b>1 146 030</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>477 986</b>	<b>624 223</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			355 884	58 273
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				2
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			63 266	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>419 149</b>	<b>58 275</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 163 333	111 875
Intérêts et charges assimilées			190 268	30 568
Différences négatives de change			13 767	194
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1 367 368</b>	<b>142 637</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-948 219</b>	<b>-84 361</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-470 234</b>	<b>539 861</b>

Situation au 31/12/2016

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	505 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	538 745	1 011 921
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	41 312	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 085 057</b>	<b>1 011 921</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 460	10 450
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	168 330	314 058
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	787 896	232 484
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>980 687</b>	<b>556 992</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>104 370</b>	<b>454 929</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-160 358	-232 911
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>3 783 932</b>	<b>2 840 449</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 989 438</b>	<b>1 612 748</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-205 506</b>	<b>1 227 701</b>

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 35 762 031 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -205 506 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

#### **Prise de participations :**

- Groupe Tradedoubler : la société Reworld Media a acquis 10,9% des titres de la société Tradedoubler AB, société de droit suédois cotée à la bourse de Stockholm. C'est un leader international du marketing digital à la performance et un pionnier de l'affiliation en Europe. Le pourcentage des titres détenus est de 29,95% au 31 décembre 2016.

#### **Trois augmentations de capital ont eu lieu au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016 :**

- Le Conseil d'Administration de Reworld Media, en date du 30 juin 2016 a procédé à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un cercle restreint d'investisseurs, d'un montant total de 3.999.999,70 euros se décomposant en 43.243,24 euros de valeur nominale et 3.956.756,46 euros de prime d'émission par émission et création de 2.162.162 actions nouvelles au prix unitaire de 1,85 euros.
- Le Conseil d'Administration de Reworld Media, en date du 30 juin 2016 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 1.399.994,90 euros se décomposant en 15.135,08 euros de valeur nominale et en 1.384.859,82 euros par conversion de 756.754 obligations convertibles.
- Le Conseil d'Administration de Reworld Media, en date du 31 décembre 2016 a constaté une augmentation de capital d'un montant de 999.999 euros se décomposant en 10.810,80 euros de valeur nominale et en 989.188,20 euros de prime d'émission par conversion de 540.540 obligations convertibles.

#### **Financements obtenus :**

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016, la société Reworld Media a obtenu les financements suivants :

- Financement participatif (Crowdfunding) de 1.000.000 euros auprès de LENDIX sous la forme d'un prêt remboursable par annuités constantes sur une durée de 60 mois soit 5 ans.
- Emprunt auprès de la Société Générale d'un montant de 1.000.000 euros remboursable par annuités constantes sur une durée de 60 mois soit 5 ans.
- Financement de 3.000.000 euros sous la forme d'un prêt accordé au titre d'aide à l'innovation par la BPI remboursable en 28 trimestres soit une durée de 7 années, avec un différé de remboursement de 3 ans reportant ainsi la date de remboursement à fin juin 2023.
- Emprunt contracté auprès de la BNP de 300.000 euros remboursable sur une durée de 36 mois.

#### **Actions propres :**

Au cours de l'exercice 2015, la société a procédé au rachat de 857.143 de ses propres actions.

Au 31 décembre 2016, la société détient 650.126 actions propres. 592.898 actions sont classées en VMP au titre d'opérations d'échanges et de croissance externe et d'attribution aux salariés et mandataires du groupe. Le solde de 57.228 actions est affecté au titre du contrat de liquidité et classé en immobilisations financières.

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les comptes annuels de l'exercice 2016 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2016-07). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### COMPARABILITE DES COMPTES

Les exercices clos au 31/12/2016 et au 31/12/2015 sont comparables.

### ACTIFS IMMOBILISÉS

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ;
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes :

- les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
- les frais d'établissement,

Les logiciels sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations et autres titres :

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'acquisition augmentée des frais d'acquisition liés.

Dans le cadre des diverses acquisitions de sociétés, si une clause de complément de prix y est rattachée, le montant de ce complément est inclus dans le coût d'acquisition des titres si cet ajustement est probable et si son montant peut être mesuré de façon fiable comme l'indique le CRC 99-02 § 210.

Les titres sont détenus pour une durée supérieure à un an.

Une dépréciation des titres est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les business plan établis par la direction.

La dépréciation constatée au 31 décembre 2016 pour un total de 1.211.943 euros se décompose comme suit : sur les titres Planning TV pour 281.555 euros, sur les titres Chic Place pour 100.505 euros et sur les titres Sporever pour 829.883 euros.

### AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les actions propres affectées au contrat de liquidités conclu le 22 juin 2015, sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, hors frais. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition est inférieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation financière. Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In - First Out).

### CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

#### CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

### VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des actions propres affectées soit à des opérations d'échange et de croissance externe, soit aux salariés et

mandataires du Groupe.

#### **DISPONIBILITES**

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évalués à leur valeur nominale.

#### **OPERATIONS EN DEVISES**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

#### **PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées sont composées des amortissements dérogatoires liés aux frais d'acquisition des titres de participation. Ces derniers sont amortis sur une durée de 5 ans.

#### **AUTRES FONDS PROPRES**

Au 31 décembre 2015, les autres fonds propres étaient composés de :

- D'une avance en compte courant de 4.000.000 euros qui a été converti lors d'une augmentation de capital ayant lieu le 30 juin 2016
- De deux emprunts obligataires convertibles en actions, d'un montant total de 4.979.001 euros. Les conversions suivantes ont eu lieu au cours de l'exercice 2016 :

- lors d'une augmentation de capital le 30 juin 2016 : 1.399.994 euros par conversion de 756.754 obligations convertibles

- lors d'une augmentation de capital le 31 décembre 2016 : 999.999 euros par conversion de 540.540 obligations convertibles

Au 31 décembre 2016, le poste autres fonds propres présente un solde de 2.579.008 euros correspondant à 1.394.058 obligations convertibles.

Le management estime que 100% des obligations seront converties en actions.

#### **DETTES DIVERSES**

Les dettes diverses comportent notamment les compléments de prix et les paiements différés des prix d'acquisition des participations.

#### **CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est exclusivement composé de prestations de services et facturations diverses aux sociétés du Groupe.

Les produits constatés d'avance concernent des produits d'exploitation sur des factures émises en 2016 au titre des prestations dont le fait générateur est 2017.

#### **RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de 948.219 euros. Il intègre :

- 190.268 euros de charges d'intérêts sur emprunts,
- 1.163.333 euros de dépréciation de titres
- 290.000 euros de produits financiers de participations
- 62.751 euros de reprise pour perte de changes
- 65.883 euros de produits provenant des intérêts de compte courant
- 13.767 euros de perte de change

Situation au 31/12/2016

**RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire à hauteur de 104.370 euros. Il intègre :

- 281.584 euros de dotations nettes aux amortissements dérogatoires
- 153.592 euros de produit net sur cession d'actions propres
- 256.822 euros de produit de cession net des immobilisations financières
- 24.460 euros de charges diverses

**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les sociétés REWORLD MEDIA et SPOREVER sont en discussion concernant un projet de fusion par voie d'absorption de SPOREVER par REWORLD MEDIA.

Ce projet de fusion absorption aurait pour objectif principal de regrouper des activités similaires au sein d'une même structure, REWORLD MEDIA, qui dispose d'une forte notoriété sur son secteur d'activité.

L'opération permettrait de favoriser les synergies au sein d'un même groupe et d'apporter de la liquidité aux actionnaires de SPOREVER et de REWORLD MEDIA.

En tout état, aucun traité de fusion n'est à ce jour encore signé et l'opération serait dans tous les cas conditionnée à son approbation par l'Assemblée Générale de REWORLD MEDIA et de SPOREVER.

Il est prévu que les Conseils d'administration de REWORLD MEDIA et de SPOREVER se réunissent prochainement afin d'examiner les modalités d'une telle fusion et de convoquer le cas échéant les assemblées générales des actionnaires.

**ENGAGEMENT HORS BILAN**

- **Promesse d'achat d'actions de la société planning TV :**

Reworld Media s'engage à racheter pour un prix déterminé, et au plus tard le 30 Juin 2016, les titres Planning TV cédés aux salariés du groupe sous réserve de la réalisation des conditions suivantes :

- Atteinte de l'objectif lié au résultat net consolidé du Groupe Reworld Media au titre de l'exercice clôturé le 31 Décembre 2015 ;
- Absence de survenance d'un des éléments stipulés ci-dessous avant la date d'exercabilité.

Par événement, il convient d'entendre la cessation et/ou l'arrêt par le bénéficiaire de ses fonctions de salarié de la société et/ou quelconque des sociétés du Groupe Reworld Media pour quelque raison que ce soit.

Si un événement survenait avant la date d'exercabilité et/ou si l'objectif groupe n'est pas atteint, la promesse d'achat serait réputée caduque de plein droit et le bénéficiaire ne pourrait plus exercer sa promesse d'achat.

- **Promesse de vente d'actions de la société Planning TV :**

Les salariés du groupe détenant des titres Planning TV s'engagent à céder leurs titres à la société Reworld Media si un événement, tel que défini ci-dessus, survenait.

- **Plan d'attribution gratuite d'actions de préférence :**

Le Conseil d'Administration, du 1er août 2016, a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite de 8.997 actions de préférence, en 2 tranches, convertibles en un nombre maximum de 899.700 actions ordinaires de la société, au profit de certains salariés et/ou mandataires sociaux éligibles de la société et de ses filiales.

Le Conseil d'Administration a pris cette décision dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 8 juin 2016, aux termes de ses 17ème et 18ème résolutions.

L'acquisition par les salariés est soumise à des conditions de présence, de performance et de cours de bourse.

- Principales caractéristiques de la tranche 1 :

Nombre d'actions : 5.998

Période d'acquisition : 1 an (soit le 1er août 2017)

Période de conservation : 2 ans (soit le 1er août 2018)

Période de conversion : 2 mois à compter de la date d'approbation par l'AG de Reworld Media des comptes sociaux et consolidés au titres de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2017

- Principales caractéristiques de la tranche 2 :

Nombre d'actions : 2.999

Période d'acquisition : 1 an (soit le 1er août 2017)

Période de conservation : 3 ans (soit le 1er août 2019)

Période de conversion : 2 mois à compter de la date d'approbation par l'AG de Reworld Media des comptes sociaux et consolidés au titres de l'exercice à clôturer le 31 décembre 2017

**AUTRES INFORMATIONS**

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Il n'existe pas de transactions, avec les parties liées, en cours à la date d'arrêté des comptes ou ayant des effets sur l'exercice qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Conseil d'Administration en date du 4 octobre 2013 a émis et attribué un total de 4.258.016 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) aux dirigeants. Le prix de chaque BSPCE est fixé à 0 euros, chaque BSPCE étant attribué nominativement. Chaque BSPCE donnera droit à souscrire à 1 action au prix de 0,42 euros se décomposant en 0,02 euros de valeur nominale et 0,40 euros de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 4 octobre 2013 et deviendront caducs de plein droit le 30 juin 2023.

Le montant global des rémunérations des dirigeants versées pour l'exercice 2016 s'élève à 540.000 euros.

INTEGRATION FISCALE

La société a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1er janvier 2015, a été signée dans le cadre de l'option prise par les dirigeants pour le régime de groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat de l'ensemble est enregistrée par Reworld Media.

L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2016, pour le périmètre, par une économie nette d'impôt de 160.358 euros.

SOCIETE CONSOLIDANTE

La société Reworld Media est consolidante du Groupe Reworld Media.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	97 277		
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	193 330		
Terrains			
<b>Dont composants</b>			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	22 995 626		7 464 756
Autres titres immobilisés	58 516		
Prêts et autres immobilisations financières	355 611		170 029
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>23 409 753</b>		<b>7 634 785</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 700 360</b>		<b>7 634 785</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>			97 277	
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>			193 330	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		168 109	30 292 273	
Autres titres immobilisés		15 623	42 893	
Prêts et autres immobilisations financières			525 641	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>183 732</b>	<b>30 860 806</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>183 732</b>	<b>31 151 413</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b>	97 277			97 277
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	173 702	385		174 088
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>270 980</b>	<b>385</b>		<b>271 365</b>

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
<b>FRAIS ETBL</b>							
<b>AUT. INC.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>							
<b>Acquis. titre</b>	<b>282 896</b>			<b>1 312</b>			<b>281 584</b>
<b>TOTAL</b>	<b>282 896</b>			<b>1 312</b>			<b>281 584</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	396 313	282 896	1 312	677 898
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>396 313</b>	<b>282 896</b>	<b>1 312</b>	<b>677 898</b>
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	62 751		62 751	
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		505 000		505 000
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>62 751</b>	<b>505 000</b>	<b>62 751</b>	<b>505 000</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	88 609	1 163 333	40 000	1 211 942
Dépréciations autres immobilis. financières	514		514	
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	17 710			17 710
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>106 833</b>	<b>1 163 333</b>	<b>40 514</b>	<b>1 229 652</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>565 898</b>	<b>1 951 229</b>	<b>104 577</b>	<b>2 412 549</b>
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières		1 163 333	63 266	
Dotations et reprises exceptionnelles		787 896	41 312	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Situation au 31/12/2016

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	525 641		525 641
Clients douteux ou litigieux	20 971		20 971
Autres créances clients	1 054 785	1 054 785	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	378 404	378 404	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	85 051	85 051	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	4 016 516	4 016 516	
Débiteurs divers	5 500	5 500	
Charges constatées d'avance	94 303	94 303	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 181 171</b>	<b>5 634 559</b>	<b>546 612</b>

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'1 an,-5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	7 201 738	602 616	5 199 123	1 400 000
Emprunts et dettes financières divers	148 285	148 285		
Fournisseurs et comptes rattachés	527 464	527 464		
Personnel et comptes rattachés	142 873	142 873		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	180 566	180 566		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8 625	8 625		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500 000		1 500 000	
Groupe et associés	1 182 233	1 182 233		
Autres dettes	3	3		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	250 000	250 000		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 141 787</b>	<b>3 042 664</b>	<b>6 699 123</b>	<b>1 400 000</b>

Emprunts souscrits en cours d'exercice 5 300 000

Emprunts remboursés en cours d'exercice 259 114

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>47 649</b>	<b>-</b>	<b>47 649</b>
Emprunt obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 649		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>-168 372</b>	<b>178 680</b>	<b>- 10 308</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>151 499</b>	<b>15 353</b>	<b>136 145</b>
Personnel et comptes rattachés	142 873		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	8 625	15 353	
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>		<b>171 964</b>	<b>- 171 964</b>
<b>AUTRES DETTES</b>			
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>367 519</b>	<b>365 998</b>	<b>1 521</b>

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
Charges d'exploitation	94 303	210 670	-
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>94 303</b>	<b>210 670</b>	<b>-</b>
	<b>42 735</b>	<b>42 369</b>	<b>VARIATION</b>
Produits d'exploitation	250 000	250 000	
Produits financières			
Produits exceptionnelles			
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>	<b>-</b>

Situation au 31/12/2016

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
<b>CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS</b>			-
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>			-
<b>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	606 000	-	606 000
<b>AUTRES CREANCES</b>	5 500	105	5 395
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	5 500	105	5 395
Personnel et comptes rattachés - Produits à recevoir			-
Organismes sociaux - Produits à recevoir			-
Etat - Produits à recevoir			-
Associés - Intérêts courus			-
Divers - Produits à recevoir			-
<b>VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT</b>			-
<b>DISPONIBILITES</b>			-
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	611 500	105	611 395

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	31 929 339	3 459 456		0,02
Actions amorties				0,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				0,00
Actions préférentielles				0,00
Parts sociales				0,00
Certificats d'investissements				0,00

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		15 323 695
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		15 323 695
Variations en cours d'exercice		En moins
		En plus
Variations du capital		69 189
Variations des primes liées au capital		6 067 273
Variations des réserves		52 896
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		281 584
Autres variations		1 174 805
Résultat de l'exercice	1 227 701	
	<b>SOLDE</b>	<b>6 418 046</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		21 741 741

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015	%
PRESTATIONS DE SERVICE	1 092 000		1 092 000	940 000	16,17 %
AUTRES PRODUITS DES ACTIVITES ANN	1 187 726		1 187 726	830 250	43,06 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 279 726</b>		<b>2 279 726</b>	<b>1 770 250</b>	<b>28,78 %</b>

	Capital	Capitaux propres	QP de capital détenue	Dividendes encaissés	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte
<b>FILIALES FRANCAISES - Plus de 50%</b>										
EDISIC	2 158 000	- 3 464 206	100,00%						3 724 230	- 786 335
REWORLD MEDIA FACTORY	1 000	30 136	100,00%						14 572 725	- 699 099
PGP - LES PUBLICATIONS GRAND PUBLIC	500 000	472 545	100,00%						25 162 894	- 692 412
RMP	16 458 890	- 13 530 708	100,00%						20 508 168	- 1 415 053
REWORLD MEDIA VENTURES	100	100	100,00%						551 500	- 364 543
MONTREUX PUBLICATIONS	100	175 124	100,00%						3 547 320	12 566
RM DEV 3	100	100	100,00%							8 140
RM DEV 4	100	100	100,00%							8 120
<b>FILIALES ETRANGERES - Plus de 80%</b>										
REWORLD MEDIA PTE (données USD)	14 658	- 1 335 426	100,00%						165 177	- 335 937
EMAILING NETWORK EUROPE	3 765	254 998	100,00%	290 000					1 455 000	297 927
<b>PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES FRANCAISES -10% à 50%</b>										
GEM ART	2 000		15,00%							
ADBOOKING	120 000		20,00%							
SPOREVER	4 621 897	1 729 298	11,00%						896 436	- 1 527 011
<b>PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES ETRANGERES - 10% à 50%</b>										
TRADEDOUBLER (données en SEK)	18 371 000	93 802 000	29,95%						69 762 000	- 42 664 000
WIDEONET			30,00%							
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>										
CHIC PLACE			8,00%							
PLANNING TV			7,00%							



Handwritten signature or initials in black ink, consisting of a stylized 'd' followed by a 'v'.



SA SPOREVER  
Siège social : 16 RUE, DU DOME  
92100 Boulogne-Billancourt

ETATS FINANCIERS au 31/12/2016



## - SOMMAIRE -

### Comptes annuels

Bilan - Actif .....	2
Bilan - Passif .....	3
Compte de résultat .....	4

### Annexes

Règles et méthodes comptables .....	6
Immobilisations .....	12
Amortissements .....	13
Provisions et dépréciations .....	14
Créances et dettes .....	15
Charges à payer .....	16
Charges et produits constatés d'avance .....	17
Produits à recevoir .....	18
Composition du capital social .....	19
Variation des capitaux propres .....	20
Effectif .....	21
Filiales et Participations .....	22

Situation au 31/12/2016

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	6 170 179	1 248 727	4 921 452	5 280 783
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	684 316	329 573	354 743	1 491 419
Prêts				
Autres immobilisations financières	63 417		63 417	110 992
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 917 912</b>	<b>1 578 299</b>	<b>5 339 612</b>	<b>6 883 194</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	35 713	24 129	11 584	4 826
Autres créances	963 696	465 856	497 840	352 197
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	403 179		403 179	441 925
(dont actions propres : 403 179)				
Disponibilités				55 009
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				41 909
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 402 588</b>	<b>489 985</b>	<b>912 602</b>	<b>895 866</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 320 499</b>	<b>2 068 285</b>	<b>6 252 214</b>	<b>7 779 061</b>

Situation au 31/12/2016

Rubriques		31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel ( dont versé :	4 821 897 )	4 821 897	4 821 897
Primes d'émission, de fusion, d'apport		361 772	361 772
Ecart de réévaluation ( dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale		321 791	321 791
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	)		
Report à nouveau		-2 757 186	-39 014
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>-1 544 001</b>	<b>-2 718 172</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		58 035	18 126
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 262 308</b>	<b>2 766 400</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques		142 798	35 500
Provisions pour charges		9 527	
<b>PROVISIONS</b>		<b>152 325</b>	<b>35 500</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		24 625	27 055
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs	)	4 429 899	3 101 918
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		284 453	639 164
Dettes fiscales et sociales		98 604	142 273
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 066 751
Autres dettes			
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES</b>		<b>4 837 582</b>	<b>4 977 160</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 252 214</b>	<b>7 779 061</b>

Situation au 31/12/2016

Rubriques	France	Exportation	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	886 436		886 436	1 290 836
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>886 436</b>		<b>886 436</b>	<b>1 290 836</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			22 782	2 458
Autres produits				
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>909 218</b>	<b>1 293 294</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			741 667	1 851 545
Impôts, taxes et versements assimilés			8 200	-2 813
Salaires et traitements			214 550	278 569
Charges sociales			83 345	115 864
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				4 546
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				24 129
Dotations aux provisions				
Autres charges			2 749	34
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>1 050 512</b>	<b>2 271 874</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-141 294</b>	<b>-978 579</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			108 839	-2 932
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			119 824	32 290
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 035	5 922
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>229 697</b>	<b>35 280</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 310 668	1 045 496
Intérêts et charges assimilées			160 368	61 270
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>1 471 036</b>	<b>1 106 766</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-1 241 339</b>	<b>-1 071 486</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-1 382 633</b>	<b>-2 050 065</b>

Situation au 31/12/2016

Rubriques	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		6
Produits exceptionnels sur opérations en capital		91 511
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	35 195	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>35 195</b>	<b>91 517</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	96 658	115 432
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50 470	590 871
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	49 436	53 321
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>196 563</b>	<b>759 624</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-161 368</b>	<b>-668 107</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 174 111</b>	<b>1 420 091</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 718 111</b>	<b>4 138 263</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 544 001</b>	<b>-2 718 172</b>

Les comptes de la société SPOREVER au capital de 4 821 897 € dont le siège social est situé 16 rue du Dôme 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et dont le SIREN est 482 877 388 RCS NANTERRE, présente le bilan avant répartition de l'exercice au 31 décembre 2016 qui se caractérise par les données suivantes:

- Total bilan : 6 252 214 €
- Résultat net : - 1 544 001 €

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels

### **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**

#### **- Prises de participations :**

- **Sport Shop** : Sporever a acquis 33 % de la société Sport Shop portant ainsi sa participation à 100 %
- **Digital Business News** : Sporever a acquis 4 % de la société Digital Business News.
- **Liveevent** : Sporever a acquis 36 % de la société Liveevent

#### **- Créations de sociétés :**

- **Esports Daily News** : cette société est détenue à hauteur de 51%
- **Sporever Ventures** : cette société est détenue à hauteur de 100 %.

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les comptes annuels de l'exercice 2016 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2016-07). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- Indépendance des exercices.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

### **COMPARABILITE DES COMPTES**

Les exercices clos au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 sont comparables.

### **ACTIFS IMMOBILISÉS**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
- les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
- les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une provision pour dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges. La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale.

Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux titres de participation sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

### **AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les actions propres sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, hors frais. Si, à la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation financière.

La dépréciation cumulée au 31 décembre 2016 pour un total de 1 303 205 € correspond à la valorisation des actions propres au cours de bourse moyen calculé sur les 30 derniers jours de décembre 2016 soit de 1,26 €.

Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In - First Out). Par dérogation au principe du PCG, les reprises de provisions relatives aux actions propres sont comptabilisées en résultat exceptionnel en cas de cession de titres, afin que l'intégralité des incidences relatives à la cession soit constatée au niveau du résultat exceptionnel.

Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité et les actions sans destination précise sont classées en titres immobilisés.

### **CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

**AUTRES CREANCES**

Les créances acquises ou apportées pour une valeur décotée sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. L'écart entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition ou d'apport n'est comptabilisé en profit qu'après encaissement d'un excédent par rapport au montant inscrit au bilan. Le risque d'irrecouvrabilité ne donne lieu à la constatation d'une dépréciation que si la perte par rapport au nominal de la créance excède le montant de la décote.

**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire. Lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Au 31 décembre 2016 les valeurs mobilières de placement sont constituées dans leur intégralité d'actions propres destinées à servir le plan d'attribution d'actions gratuites dont le principe a été approuvé par l'Assemblée Générale du 28 juin 2016 et dont les modalités ont été définies par le Conseil d'Administration du 24 août 2016.

**DISPONIBILITES**

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

**PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncés ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

**CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires est exclusivement composé de prestations de services et facturations diverses aux sociétés du groupe.

**RESULTAT FINANCIER**

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de 1 241 339 €. Il intègre principalement :

- En charges :

- Dépréciation des actions propres: 1 303 205 €
- Intérêts sur compte-courant : 90 139 €

- En produits :

- Reprise de la dépréciation des actions Phénomén : 119 824 €

**RESUTAT EXCEPTIONNEL**

Le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de 161 368 €. Il intègre principalement:

- En charges

- Valeur nette comptable des éléments cédés : 50 001 €
- Autres charges exceptionnelles de restructuration : 96 658 €
- Dotation aux amortissements dérogatoires: 39 909 €

- En produits

- Reprise exceptionnelle sur provision pour risque et charge: 35 195 €

**ENGAGEMENT HORS BILAN**

Néant

**AVANCES AUX DIRIGEANTS**

Conformément à l'article L.223-21 du Code de commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

**INDEMNITES DE DEPART LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES**

Compte tenu du caractère non significatif de l'engagement de retraite pour la société et au regard de la faible ancienneté du personnel et de sa composition, aucune provision pour l'engagement de retraite n'a été comptabilisée au 31 décembre 2016.

**INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES**

Il n'existe pas de transactions avec les parties en cours à la date d'arrêté des comptes ou ayant des effets sur l'exercice qui présentent une importance significative et qui n'ont pas été conclues à des conditions normales du marché.

**REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Le montant global des honoraires versés à des structures dont les dirigeants sont également dirigeants de Sporever pour l'exercice 2016 s'élève à 240 000 €.

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

L'information relative aux commissaires aux comptes figurant au compte de résultat (décret N°2008-1487 du 30 décembre 2008) a été présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

**ACTIONS PROPRES**

Au 31 décembre 2016, le nombre d'actions propres s'élève à 882 799 soit 14,7 % du nombre total de titres émis. Conformément aux principes comptables, 600 000 actions propres destinées au plan d'attribution d'actions gratuites ont été affectées au poste valeur mobilière de placements. Une provision est constatée de façon linéaire sur la période d'acquisition d'un an à compter du 24 août 2016.

**SOCIETE CONSOLIDANTE**

La société Sporever est consolidante du Groupe Sporever

**INTEGRATION FISCALE**

Depuis le 1er janvier 2006, le groupe formé par Sporever SA et sa filiale Media 365, détenue directement forme un groupe d'intégration fiscale. Sporever SA est la société tête du groupe.

Au 31 décembre 2016, le montant des déficits reportables au sein de Sporever s'élève à 6,4 M €.

Au 31 décembre 2016, le montant des déficits reportables lié à l'intégration fiscale est de 8,5 M €.

**EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Les sociétés Sporever et Reworld Media sont en discussion concernant un projet de fusion par voie d'absorption de Sporever par Reworld Media .

Ce projet de fusion absorption aurait pour objectif principal de regrouper les activités similaires au sein d'une même structure, Reworld Media qui dispose d'une forte notoriété sur son secteur d'activité.

L'opération permettrait de favoriser les synergies au sein d'un même groupe et d'apporter de la liquidité aux actionnaires de Sporever et de Reworld Media.

La parité de fusion indicative est à ce stade comprise entre 0,44 et 0,59 action Reworld Media pour 1 action Sporever sur la base d'un prix par action Reworld Media compris entre 2,9 € et 3,3 € et d'un prix par action Sporever compris entre 1,45 € et 1,70 €.

Cette parité indicative n'a toutefois pas encore fait l'objet d'une validation par un commissaire à la fusion et par conséquent susceptible d'être modifiée.

A cette date, aucun traité de fusion n'est encore signé et l'opération serait dans tous les cas conditionnée à son approbation par les Assemblées Générales de Sporever et Reworld Media.

Il est prévu que les Conseils d'Administration de Sporever et Reworld Media se réunissent prochainement afin d'examiner les modalités d'une telle fusion et de convoquer le cas échéant les Assemblées Générales des actionnaires.

La société Sporever a cédé le 27 février 2017 l'intégralité de sa participation dans la société AKIKUKANAI, SARL au capital de 10 005 €, ayant son siège social 10 rue de la Cerisaie - 75004 PARIS et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 477 598 403.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Terrains			
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	6 174 824		142 232
Autres titres immobilisés	2 130 793		
Prêts et autres immobilisations financières	110 992		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>8 416 609</b>		<b>142 232</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 416 609</b>		<b>142 232</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn., matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		146 877	6 170 179	
Autres titres immobilisés		1 446 477	684 316	
Prêts et autres immobilisations financières		47 574	63 417	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>1 640 929</b>	<b>6 917 912</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 640 929</b>	<b>6 917 912</b>	

Situation au 31/12/2016

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES****TOTAL GENERAL****VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
<b>FRAIS ETBL AUT. INC.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							

**CORPOREL.**

Acquis. titre	39 909						39 909
<b>TOTAL</b>	<b>39 909</b>						<b>39 909</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Situation au 31/12/2016

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	18 126	39 909		58 035
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>18 126</b>	<b>39 909</b>		<b>58 035</b>
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	35 500	152 020	35 195	152 325
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>35 500</b>	<b>152 020</b>	<b>35 195</b>	<b>152 325</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	894 041	404 687	50 001	1 248 727
Dépréciations autres immobilis. financières	639 374	721 020	1 030 821	329 573
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	24 129			24 129
Autres dépréciations	350 718	184 961	69 823	465 856
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>1 908 262</b>	<b>1 310 668</b>	<b>1 150 645</b>	<b>2 068 285</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 961 887</b>	<b>1 502 597</b>	<b>1 185 840</b>	<b>2 278 644</b>
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières		1 310 668	119 824	
Dotations et reprises exceptionnelles		49 436	35 195	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Situation au 31/12/2016

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	747 733	699 693	48 040
Clients douteux ou litigieux	28 955		28 955
Autres créances clients	6 758	6 758	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 707	1 707	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	282 821	282 821	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	7 737	7 737	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	581 582	581 582	
Débiteurs divers	89 849	89 849	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 747 142</b>	<b>1 670 147</b>	<b>76 995</b>

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	441 689
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	441 689
Prêts et avances consentis aux associés	

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'1 an,-5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	17 777	17 777		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	6 848	6 848		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	284 453	284 453		
Personnel et comptes rattachés	67 190	67 190		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 878	24 878		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	536	536		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	6 000	6 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 429 899	4 429 899		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 837 582</b>	<b>4 837 582</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 206
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES</b>	<b>4 454 524</b>	<b>3 128 973</b>	<b>1 325 551</b>
Emprunt obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 625	27 055	
Emprunts et dettes financières divers	4 429 899	3 101 918	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>106 828</b>	<b>133 931</b>	<b>27 103</b>
<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>	<b>80 543</b>	<b>65 276</b>	<b>15 267</b>
Personnel et comptes rattachés	67 190	36 860	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 353	28 416	
Etat et autres collectivités publiques	6 000		
<b>DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES</b>			<b>-</b>
<b>AUTRES DETTES</b>			
<b>TOTAL CHARGES A PAYER</b>	<b>4 641 895</b>	<b>3 328 180</b>	<b>1 313 715</b>

Situation au 31/12/2016

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
Charges d'exploitation		41 909 -	41 909
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	-	41 909 -	41 909

Produits d'exploitation			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
<b>TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	-	-	-

Situation au 31/12/2016

	31/12/2016	31/12/2015	VARIATION
<b>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	<b>6 758</b>		<b>6 758</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>	<b>11 622</b>	<b>11 622</b>	-
Fournisseurs - Avoirs à recevoir			-
Personnel et comptes rattachés - Produits à recevoir			-
Organismes sociaux - Produits à recevoir			-
Etat - Produits à recevoir			-
Associés - Intérêts courus			-
Divers - Produits à recevoir	11 622	11 622	-
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>18 380</b>	<b>11 622</b>	<b>6 758</b>

Situation au 31/12/2016

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	6 027 371			0,8
Actions amorties				0,00
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				0,00
Actions préférentielles				0,00
Parts sociales				0,00
Certificats d'investissements				0,00

Situation au 31/12/2016

<b>Situation à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>Solde</b>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		2 766 400
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		2 766 400
<b>Variations en cours d'exercice</b>		<b>En moins</b>
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations		39 909
Résultat de l'exercice	1 544 001	
	<b>SOLDE</b>	<b>1 504 092</b>
<b>Situation à la clôture de l'exercice</b>		<b>Solde</b>
Capitaux propres avant répartition		1 262 308

<b>EFFECTIF</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>VARIATION</b>	
Cadres	2	3	-	1
Employés	-	2	-	2
<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>3</b>

Situation au 31/12/2016

	Capital	Capitaux propres	QP de capital détenue	Dividendes encaissés	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte
<b>FILIALES FRANCAISES - Plus de 50%</b>										
MEDIA 365	4 488 745	8 937 416	100%						8 098 771	- 337 302
SPORT STRATEGIE	39 420	- 453 700	100%						350 189	- 92 370
SPORTSHOP	300 400	- 705 095	100%						847 022	- 396 027
ESPORTS	1 000	1 000	51%							
SPOREVER VENTURES	1 000	1 000	100%							
<b>FILIALES ETRANGERES - Plus de 50%</b>										
<b>PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES FRANCAISES - 10% à 50%</b>										
AKKUKANAI ( au 30/06/2016)	10 005	- 88	24%						568 157	- 117 406
ADLG			42%							
LIVEEVENT			36%							
<b>PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES ETRANGERES - 10% à 50%</b>										
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>										
DIGITAL BUSINESS NEWS			4%							

La parité de fusion a été déterminée par référence aux valorisations respectives de REWORLD MEDIA et de SPOREVER. Les valeurs réelles desdites sociétés ont été calculées selon une approche agréée entre les Parties.

Compte tenu des valorisations respectives de REWORLD MEDIA et de SPOREVER, la parité d'échange est arrêtée de la manière suivante : une (1) action SPOREVER donnera droit à 0,5 action REWORLD MEDIA (prix de 3 € par action pour REWORLD MEDIA et 1,5 € par action pour SPOREVER).

### **Description des méthodes mises en œuvre pour la valorisation des titres REWORLD MEDIA**

#### Méthodes retenues

Dans le cadre de l'établissement de la parité, la valorisation de REWORLD MEDIA a été déterminée selon une approche dite « multicritères » dont notamment :

- Référence cours de bourse
- DCF
- Comparaisons boursières

#### Méthodes écartées

Dans le cadre de l'établissement de la parité, il n'a pas été tenu compte des méthodes ci-dessous pour la détermination de la valorisation de REWORLD MEDIA :

- l'actif net comptable consolidé dans la mesure où il n'est pas considéré comme une référence pertinente de la Valeur Intrinsèque des actions, notamment parce qu'il n'intègre ni le goodwill généré en interne par la croissance et la rentabilité du portefeuille d'activités, ni les plus-values éventuelles susceptibles d'être dégagées par la cession d'actifs non directement nécessaires à l'exploitation ;
- Méthode des transactions comparables dans la mesure où il n'a pas été possible de constituer un échantillon significatif de transactions récentes dans le secteur.

### **Description des méthodes mises en œuvre pour la valorisation des titres SPOREVER**

#### Méthodes retenues

Dans le cadre de l'établissement de la parité, la valorisation de SPOREVER a été déterminée selon une approche dite « multicritères » dont notamment :

- Référence cours de bourse
- DCF
- Comparaisons boursières

#### Méthodes écartées

Dans le cadre de l'établissement de la parité, il n'a pas été tenu compte des méthodes ci-dessous pour la détermination de la valorisation de SPOREVER :

- l'actif net comptable dans la mesure où il n'est pas considéré comme une référence pertinente de la Valeur Intrinsèque des actions, notamment parce qu'il n'intègre ni le goodwill généré en interne par la croissance et la rentabilité du portefeuille d'activités, ni les plus-values éventuelles susceptibles d'être dégagées par la cession d'actifs non directement nécessaires à l'exploitation ;
- Méthode des transactions comparables dans la mesure où il n'a pas été possible de constituer un échantillon significatif de transactions récentes dans le secteur :